

<p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b> *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p><b>Commune de FOURNEAUX</b></p>	<p><b>SÉANCE DU LUNDI 6 MARS 2023</b></p> <p><i>L'an deux mil vingt-trois, le <b>six mars</b>, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents :</i> Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Florian DUCROT.</p> <p><i>Procurations :</i> Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Maryvonne ROBIN.</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice :</i> 15 <i>Présents :</i> 13 <i>Votants :</i> 14 <i>Quorum :</i> atteint</p>	
<p><i>Date de la convocation :</i> 27/02/2023</p>	

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

### I – PERSONNEL COMMUNAL

#### \* Emplois saisonniers

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter trois agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dont les durées respectives sont 7, 6 et 1 mois.

#### \*Emplois étudiants été 2023

Après avoir pris connaissance de la liste des jeunes étudiants susceptibles de travailler pour la Commune durant l'été, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 8 postes d'adjoints techniques destinés aux étudiants de 16 à 18 ans, pour une durée de 15 jours chacun dans la période comprise entre le 3 juillet 2023 et le 28 août 2023 et fixe leur rémunération par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade des adjoints techniques.

### II – CONVENTION SAVOIE-BIBLIO

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la Commune de Fourneaux bénéficiait, par convention, pour la période 2015-2022, des services offerts par la direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (soutien à la création, au développement et à l'animation des bibliothèques).

Un nouveau Plan de Développement de la Lecture Publique (2022-2027) a été élaboré par la direction de la lecture publique du CSMB.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-socle valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### III - ACQUISITION DE PARCELLES MATUSSIÈRE ET FOREST

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents courriers depuis 2001, pour l'acquisition de parcelles appartenant à la Papeteries Matussièrre et Forest SA et à la société MATUSSIÈRE ET FOREST.

Il précise que les ordonnances rendues le 02 janvier 2018 et le 26 novembre 2019 autorisent le mandataire judiciaire à régulariser la cession de ces parcelles au profit de la Commune au prix d'un euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles portées au cadastre sous les n° 107, 113, 118, 122, 200, 209, 232, 234, 242, 243, 248, 256, 280, 290, 293, 296, 298, 303, 308, 313, 318, 389, 393, 394, 397, 401, 404, 417, 666, 1533, 1535, 1564, 1611, 1720 et 1735 de la section A, de la Commune de Fourneaux et les parcelles situées la Commune Modane identifiées au cadastre section A sous les numéros suivants : 606, 2086, 390, 393, 394, 398 et 402.

#### **IV - SEMICROF : VENTE DES ACTIONS DE LA COMMUNE A LA SFTRF**

Suite à l'arrêté du Préfet de la Savoie en date du 31 décembre 2021 au terme duquel il a été procédé à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Centre Routier du Freney – SICROF et à la dévolution corrélative de l'actif et du passif de ce dernier au profit des communes membres de celui-ci, laquelle dévolution a porté sur 2.080 actions de la « SEMICROF » dont 297 actions ont été attribuées à la Commune. Sur la proposition de la « SFTRF » aux termes d'un courrier du 3 mars 2021 contenant proposition d'acquisition des 297 actions appartenant à la Commune au sein du capital de la société « SEMICROF » et ce, moyennant le prix de DEUX CENTS (200) Euros par action ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession par la Commune des 297 actions que cette dernière détient au sein du capital de la société « SEMICROF » au profit de la « SFTRF » et ce, moyennant le prix de DEUX CENTS (200) Euros par action.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30  
Fait à FOURNEAUX, le 6 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Maryvonne ROBIN



Le Maire,  
François CHEMIN

